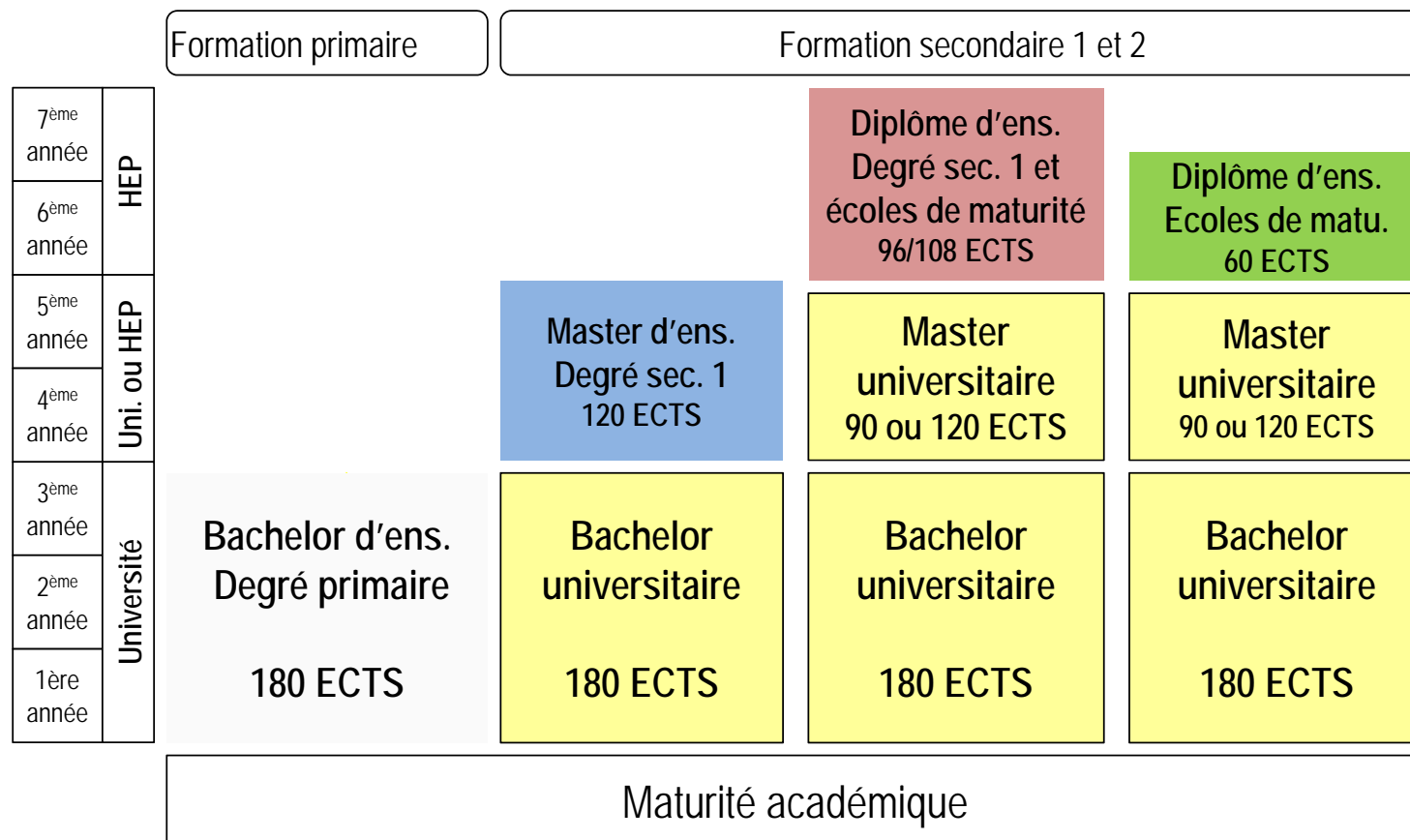


Conditions d'admissions – Branches littéraires

Paul Jolissaint

Bienne, le 12.12.2018

Les formations initiales



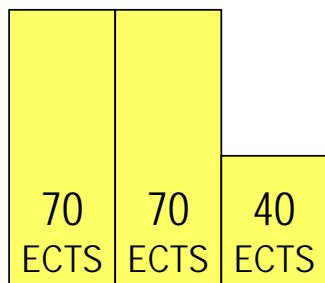
Filière A : degré secondaire 1



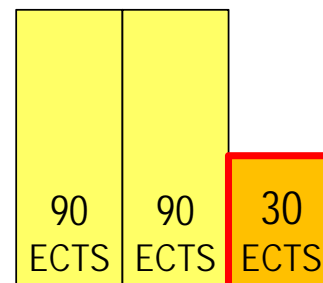
- **Disciplines enseignables** : *allemand, anglais, français, géographie, histoire, latin/LCA, mathématiques, sciences de la nature, sport*
- *Arts visuels et musique* : Formation en HES
- Titre obtenu : Master of Arts ou of Science in secondary education

Filière A

- 1^{ère} Discipline enseignable : 60 ECTS
- 2^e Discipline enseignable : 40 ECTS
- 3^e Discipline enseignable : 40 ECTS



Bachelor universitaire
à 3 disciplines



Bachelor universitaire
à 2 disciplines +
compl. de polyvalence UniNE

Enseignement des langues secondes



- Exigence supplémentaire :
- Certificat niveau C1 obligatoire à l'entrée en formation !
- Pour l'enseignement dans les écoles de maturité : niveau C2 fortement recommandé !

Filière B : Diplôme d'enseignement aux deux degrés secondaires



- Exigences minimales :
 - Master universitaire dans la première discipline avec 120 ECTS pour cette discipline, dont 30 de niveau MA
 - 90 ECTS pour une 2^{ème} discipline éventuelle, dont 30 de niveau MA
ou
40 ECTS de niveau BA pour une discipline du sec. 1 uniquement
 - **Une** ou **deux** disciplines enseignables
 - Les deux niveaux du secondaire doivent être couverts
 - Dès la rentrée 2019 : l'espagnol (sec 1 et 2) et l'histoire de l'art (sec 2) dans la filière B2
 - 2 ans de formation HEP (96 / 108 crédits ECTS)

Pensez à votre « employabilité » !

Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE

Filière C : Diplôme d'enseignement dans les écoles de maturité



Exigences minimales :

Master universitaire dans la discipline enseignable avec 120 ECTS au minimum dont 30 de niveau Master

Seules les disciplines propres au sec. 2 sont possibles:

Biologie, chimie*, économie et droit*, italien*, informatique*, philosophie, physique, psychologie / pédagogie*

*Didactiques enseignées au niveau romand

1 année de formation

Délai d'obtention du titre universitaire



- 30 septembre de l'entrée en formation
- Admission provisoire possible :
- Max 30 crédits à acquérir (ex : thèse master)
- Conditions-horaire de la HEP-BEJUNE respectées
- Au plus tard : 30 juin avant-dernière année

Admission provisoire



Tuilage

- Pas d'étalement de la formation

Etalement

- Ajout d'une année
- Permet la formation en ayant une activité annexe limitée

Questions ?

service.academique@hep-bejune.ch

032 886 99 06